



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 mai 2019
Français
Original : anglais

Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2391 (2017) du Conseil de sécurité, en date du 8 décembre 2017, dans laquelle le Conseil m'a prié de faire rapport, en étroite coordination avec les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) et l'Union africaine, sur les activités de la Force conjointe du G5 Sahel. Il fait le point de la situation depuis mon dernier rapport du 12 novembre 2018 (S/2018/1006) sur les progrès de l'opérationnalisation de la Force conjointe, l'appui international accordé à la Force, la mise en œuvre de l'accord technique entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et les États du G5 Sahel, les difficultés rencontrées par la Force conjointe et les mesures qui pourraient être prises pour approfondir la question et la mise en œuvre par les États du G5 Sahel du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

2. La Force conjointe a repris ses activités en janvier 2019, après une interruption de six mois consécutive à l'attaque complexe menée contre son quartier général à Sévaré (Mali), en juin 2018. Elle a atteint 75 % de sa capacité opérationnelle mais, faute de matériel et de formation, elle n'est pas encore pleinement opérationnelle. Conformément à la résolution 2391 (2017), les États membres du G5 Sahel ont poursuivi les efforts pour fournir les contingents et le matériel encore nécessaires, avec l'aide du centre de coordination de l'Union européenne et l'appui des partenaires et des donateurs. D'autres mesures ont été prises en vue de mettre en place la composante Police et le cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, avec l'appui du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH).

II. Faits nouveaux survenus dans les domaines politique et humanitaire et sur le plan de la sécurité

3. Le 28 janvier, le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel a tenu sa septième session ordinaire à Niamey. Les chefs d'état-major des États membres du G5 Sahel ont examiné l'état d'avancement du processus d'opérationnalisation de la Force conjointe et a formulé des recommandations à l'intention de la réunion des ministres des affaires étrangères et de la défense qui devait se tenir le 3 février à Ouagadougou.



Le Conseil des ministres du Groupe a recommandé d'entamer des négociations avec l'ONU et l'Union européenne pour réviser l'accord technique signé le 23 février 2018 afin d'évaluer la possibilité d'étendre la portée de l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la Force conjointe.

4. Le 5 février, les chefs d'État du G5 Sahel ont tenu leur sommet annuel à Ouagadougou. Ils ont discuté de la détérioration des conditions de sécurité et des retards pris dans la mise en œuvre des activités opérationnelles de la Force conjointe. À cet égard, ils ont demandé que les donateurs et partenaires internationaux versent rapidement les contributions promises et exhorté le Conseil des ministres du Groupe à accélérer la mise en place de l'école de police à Koundoul (Tchad) et le transfert du Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alerte précoce de Nouakchott à Ouagadougou. Les chefs d'État ont également chargé le Conseil des ministres de lancer le Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel et d'accélérer la mise en place d'une compagnie aérienne régionale du Sahel. Le Président burkinabè, M. Roch Marc Christian Kaboré, a pris la présidence de la Conférence des chefs d'État du G5 Sahel pour une durée d'un an, succédant au Président nigérien, M. Mahamadou Issoufou.

5. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité dans le Sahel a continué de se détériorer, avec des retombées sur les pays voisins non membres du G5, notamment le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo.

6. Au Mali, les forces françaises, en coopération avec les forces de défense et de sécurité maliennes, auraient éliminé un certain nombre de jihadistes, dont le dirigeant du dit « Émirat de Tombouctou », Yahia Abou el Hamman, le 21 février. Il n'empêche que les conditions de sécurité demeurent précaires, les attaques contre les forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales se poursuivant sans relâche. Dans le centre du Mali, les violences intercommunautaires, aggravées par la présence de groupes armés extrémistes et la prolifération des armes légères et de petit calibre, ont atteint des niveaux sans précédent. Plus de 160 personnes d'origine peule, pour la plupart des civils, ont été tuées lors d'une attaque menée contre le village d'Ogossogou, dans la région de Mopti, le 23 mars. Les régions frontalières entre le Mali et le Burkina Faso ont été les plus touchées par la violence, des mouvements d'éléments terroristes présumés et de populations déplacées ayant été signalés dans les deux sens.

7. Au Burkina Faso, les violences intercommunautaires et la présence de groupes terroristes, de milices et de bandes criminelles ne cessent d'augmenter dans les régions du nord et du nord-est. Le 31 décembre, le Conseil des ministres burkinabè a déclaré l'état d'urgence dans six des 13 régions du pays, pour une période de six mois. En février, le chef de l'État a nommé un nouveau gouvernement et un nouveau chef d'état-major, avec pour objectif d'intensifier les efforts face aux menaces croissantes contre la sécurité.

8. Au Niger, le 15 mars, le Gouvernement a prorogé l'état d'urgence pour une durée de trois mois dans les régions de Diffa, Tahoua et Tillabéri. Au cours d'une récente mission effectuée conjointement par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale dans les parties du pays touchées par les activités de Boko Haram, les interlocuteurs se sont déclarés préoccupés par la multiplication des liens entre Boko Haram et les groupes armés présents dans la zone d'opérations de la Force conjointe. Ils ont indiqué que plusieurs combattants étrangers de nationalité inconnue ont été repérés lors d'opérations récentes et que les véhicules piégés étaient de plus en plus utilisés.

9. Le 27 décembre, le Gouvernement a annoncé que, durant des opérations aériennes et terrestres communes des forces nigériennes et françaises, environ 15 militants islamistes présumés ont été tués près du village de Tongo à la frontière du Mali, à quelque 175 kilomètres de Niamey. Le 31 janvier, un véhicule de l'armée nigérienne a heurté un engin explosif improvisé à Tillabéri, sur l'axe Titahoune-Antes-Ayorou, faisant quatre blessés parmi les soldats, dont deux graves. C'était le premier attentat signalé à l'engin explosif improvisé ayant ciblé les forces armées nigériennes dans cette zone.

10. Au Tchad, la violence interethnique s'est intensifiée entre les groupes qui se livrent à l'exploitation illicite des mines d'or dans le nord. Le Gouvernement a intensifié les efforts pour lutter contre les activités des rebelles dans la zone, fermé sa frontière avec la Libye le 5 puis le 25 mars et établi une unité mixte dans la province du Tibesti pour sécuriser la frontière entre le Tchad et la Libye, lutter contre la traite, désarmer les combattants et mettre en œuvre des mesures de sécurité.

11. En Mauritanie, le Gouvernement a mis en place un dispositif militaire plus actif contre les djihadistes en renforçant les restrictions imposées aux organisations islamiques. Au cours des dernières semaines, la présence de groupes terroristes armés a été signalée à Fassalé, dans la région de Hodh ech-Chargui, à la frontière malienne.

12. La situation humanitaire continue de se détériorer au Sahel. En raison de la crise alimentaire et nutritionnelle, il faudrait traiter quelque 274 145 enfants pour malnutrition aiguë sévère, soit une augmentation de plus de 60 % par rapport aux estimations initiales.

13. Près du tiers de la population malienne vit dans des zones touchées par les conflits. La détérioration des conditions de sécurité dans le pays a entraîné des niveaux sans précédent de déplacement de populations, le nombre de déplacés ayant triplé, ainsi qu'une forte augmentation des besoins humanitaires et de protection. À la fin de 2018, 120 298 personnes étaient déplacées, contre 38 172 l'année précédente. Quelque 4,1 millions de personnes, dont la moitié sont des enfants, ont besoin d'aide humanitaire. Les conflits dans l'ensemble du pays ont entraîné la fermeture de 857 écoles, dont 60 % sont situées dans la région de Mopti.

14. Le Burkina Faso est également en butte à une situation d'urgence humanitaire sans précédent, causée par l'insécurité persistante dans les régions du centre-nord, de l'est et du nord, 1,2 million de personnes ayant cruellement besoin d'assistance. En février 2019, plus de 100 000 personnes étaient déplacées. Quelque 120 000 enfants n'ont toujours pas accès à l'éducation en raison de la fermeture des écoles.

III. Opérationnalisation de la Force conjointe

A. Point de la situation en matière de déploiement : composante militaire

15. À la suite de l'attaque complexe menée contre son quartier général à Sévaré en juin 2018, la Force conjointe a donné la priorité à la reprise des opérations. Le commandant de la Force a procédé à l'inspection de chaque secteur afin d'assurer le respect des normes fixées par le concept d'opérations et de déterminer les besoins des différents postes de commandement. Tous les bataillons ont été certifiés de nouveau et des stratégies ont été mises en place pour améliorer la collecte de renseignements au niveau local. Au 18 mars, 75% des membres des contingents étaient déployés dans les trois secteurs.

16. La Force conjointe a repris ses activités en janvier et a mené quatre opérations. L'opération *Sanparga* a eu lieu du 15 janvier au 2 février dans la zone entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Y ont participé deux compagnies du Burkina Faso, une du Mali et trois du Niger. Du 26 janvier au 15 février, la Force conjointe a mené l'Opération *Taara* dans le secteur ouest, dans la zone frontalière entre le Mali et la Mauritanie, avec la participation d'un bataillon malien et de deux compagnies mauritaniennes. Du 4 au 19 février, elle a mené l'Opération *Kinassar* le long de la frontière septentrionale entre le Niger et le Tchad, dans le secteur est, avec la participation de deux compagnies du Tchad et du Niger. Du 15 au 25 mars, elle a mené l'opération *Ça'igha* dans la forêt d'Ouagadou, à 50 kilomètres au nord de Diabali et à 110 kilomètres au sud de Néma (Mauritanie). Une analyse de ces opérations est en cours. Les résultats préliminaires indiquent que les effectifs des unités de la Force conjointe déployées étaient insuffisants, compte tenu de la topographie irrégulière du terrain, qui était couvert d'une forêt dense, montagneux ou aride. L'échange d'informations et la coordination entre la Force conjointe et les différents États membres du G5 Sahel reste difficile.

17. Par ailleurs, la Force conjointe a intensifié ses activités de coopération civilo-militaire. Il s'agissait notamment de la distribution de vivres, de trousseaux scolaires et de médicaments, ainsi que de consultations médicales gratuites dans les villages de Tarsa et Nouran (Mali), de Meddala et Terbekou (Mauritanie), de Taguey (Niger), et de Markoy et Intangom (Burkina Faso).

18. Le 1^{er} mars, alors qu'elles revenaient de Boulikessi, les forces armées maliennes opérant sous le commandement de la Force conjointe ont heurté un engin explosif improvisé sur la route vers l'est reliant Dioungani à Koro. Neuf soldats ont été tués et un autre a été blessé.

19. À la suite de la décision prise par les chefs d'état-major le 25 octobre de transférer le siège de la Force conjointe à Bamako, les responsables de la Force et les autorités maliennes ont signé un accord par lequel un siège provisoire a été mis à la disposition de la Force conjointe au Mess des officiers à Badalabougou, à Bamako. Les travaux de rénovation ont commencé à la mi-mars 2019. L'Union européenne a accepté de financer les travaux de construction et de les faire exécuter par son fournisseur, Expertise France.

20. La Force conjointe continue de se heurter à un manque important de formation, de moyens et de matériel. Le manque d'équipements de protection individuelle, de véhicules blindés et de moyens de transport, ainsi que l'absence de chaînes d'approvisionnement logistique permettant de transporter du carburant et des vivres des bases de la MINUSMA aux postes de commandement de la Force conjointe, à laquelle s'ajoute la menace que représentent les engins explosifs improvisés, constituent des problèmes majeurs. La construction et la fortification des bases opérationnelles de la Force conjointe demeurent également indispensables. Dans une lettre adressée à mon Représentant spécial au Mali le 18 mars, le commandant des forces alliées a demandé l'aide de la MINUSMA en vue de la construction de deux camps pour deux bataillons maliens déployés à Tessit et Boulikessi, dans la région de Mopti. La MINUSMA mettra à jour les plans de construction horizontale suivant les normes des Nations Unies et réévaluera les coûts.

21. La Force conjointe, l'Union européenne et la MINUSMA ont continué de tenir des réunions tripartites toutes les deux semaines à Bamako pour examiner les aspects techniques relatifs à l'opérationnalisation de la Force conjointe et à l'appui fourni par l'Union européenne et l'ONU. En janvier, la Force conjointe, l'Union européenne, la MINUSMA, l'opération Barkhane et les forces armées maliennes ont créé l'Instance de coordination du Mali, qui se réunit tous les mois et offre un cadre destiné à

favoriser l'échange d'informations et la coordination entre les différentes forces militaires et de sécurité présentes au Mali.

22. Une clarification et l'approfondissement du concept d'opérations de la Force conjointe sont toujours en cours. Il conviendrait de préciser plusieurs aspects relatifs à la première phase, tels que le droit de poursuite, en particulier dans les cas où les forces armées pourraient opérer, dans une même zone, sous le double commandement de leur pays et de la Force conjointe. En outre, l'objectif final de la Force conjointe doit encore être défini, le concept d'opérations ne fournissant pas de détails quant à ce à quoi devrait ressembler la mise en œuvre de la deuxième phase.

B. Point de la situation en matière de déploiement : composante Police et composante civile

23. Les pays du G5 Sahel ont pris des mesures en vue de mettre sur pied des unités nationales d'investigations spécialisées chargées de gérer les affaires de terrorisme et de criminalité transnationale organisée, dans le cadre de la composante Police. Au Mali, la Brigade des investigations spécialisées met en place des bureaux à proximité des secteurs centre et ouest de la zone d'opérations de la Force conjointe. En Mauritanie, 20 policiers issus des services spéciaux ont été choisis pour former l'unité d'investigations mauritanienne dans le secteur ouest. Au Niger, le service national de lutte contre le terrorisme a ouvert un bureau à Bankilaré, dans l'ouest du pays, et y a déployé 9 de ses 30 agents, qui constituent l'unité d'investigations dans le secteur centre. Il a l'intention d'ouvrir un autre bureau à Madama pour le secteur est.

24. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a continué d'aider le Secrétariat permanent du G5 Sahel à mettre en place la composante Police et a fourni des conseils afin de garantir une judiciarisation efficace des opérations militaires de la Force conjointe.

C. Mise en œuvre du cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire

25. Pour ce qui est du cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, la Force conjointe a progressé dans la définition des règles d'engagement et d'un code de conduite, ainsi que dans l'élaboration de directives sur la coopération et les échanges avec la population civile. Le 4 mars, le commandant de la Force conjointe a signé une nouvelle instruction permanente sur la « capture, la détention, le transfert et la libération ». Élaborée avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies, cette instruction permanente s'applique à toutes les personnes arrêtées et détenues par la Force conjointe et détermine la manière dont doivent être traités les femmes, les filles et les garçons. Une activité de sensibilisation initiale sur l'instruction permanente a été organisée le 15 mars au quartier général de la Force conjointe dans le secteur centre, à Niamey, au début d'une nouvelle opération transfrontière.

26. Le HCDH et d'autres partenaires techniques ont continué de faciliter la mise en œuvre du cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, concernant la Force conjointe. Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Andrew Gilmour, a effectué des visites en Mauritanie, au Sénégal, au Burkina Faso, au Niger et en Belgique du 13 au 23 janvier, afin de plaider en faveur du maintien de l'appui à la mise en œuvre du cadre. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la MINUSMA, et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé ont fourni un appui technique afin

que les questions liées à la protection de l'enfance soient prises en considération dans tous les aspects du concept stratégique des opérations et qu'elles fassent partie des priorités du cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Vingt-quatre membres des commandements de la Force conjointe et des armées des pays du G5 Sahel ont conjointement participé à un atelier spécialisé sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme avec des représentants du HCDH, lequel s'est tenu à Sanremo (Italie), du 3 au 14 décembre et a permis de renforcer la collaboration et les relations de travail. D'autres ateliers visant à promouvoir la mise en œuvre du cadre réglementaire et à arrêter la version définitive de l'Accord sur le statut de la Force conjointe ont été organisés au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Durant la période considérée, des agents de la prévôté ont été déployés auprès des bataillons de la Force conjointe au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Tchad à l'appui des récentes opérations militaires du G5 Sahel.

27. Les enquêtes criminelles sur le meurtre de 12 civils perpétré le 19 mai 2018, menées par des éléments des Forces armées maliennes opérant sous le commandement du G5 Sahel à Boulikessi, dans la région de Mopti, sont toujours en cours. Il a été procédé à plusieurs auditions d'individus supposés avoir été impliqués dans cette affaire.

28. Le 16 mars, à Nbeiket el Ahouach (Mauritanie), près de la frontière malienne, un civil a été tué par un membre du contingent mauritanien de la Force conjointe, à proximité de la base du contingent. Les autorités mauritaniennes ont ouvert une enquête sur cette affaire.

D. Secrétariat permanent et fonds d'affectation spéciale du G5 Sahel

29. Les États membres du G5 Sahel continuent de collaborer avec le Secrétaire permanent du Groupe en vue de restructurer le Secrétariat et de renforcer les partenariats, notamment en procédant à un audit organisationnel qui devrait permettre de déterminer les nouveaux postes dont il a besoin compte tenu des exigences liées à sa charge de travail. En attendant, le Secrétariat permanent a reçu des renforts de personnel de l'Union européenne et de plusieurs organismes des Nations Unies, notamment le HCDH, l'ONUSC, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement et la MINUSMA. Le Tchad a affecté un officier au Bureau de la défense et de la sécurité du Secrétariat permanent. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont nommé des spécialistes des finances, de l'audit et des achats, qui entreront en fonctions dans les mois à venir.

30. Peu d'avancées ont été enregistrées en ce qui concerne la mise en place, aux niveaux technique et politique, du Groupe de soutien de la Force conjointe, qui servirait de plateforme pour des échanges de vue sur l'opérationnalisation de la Force conjointe et pour la coordination avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, comme l'a préconisé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2391 (2017).

31. De nouvelles actions ont été menées en vue de rendre opérationnel le fonds d'affectation spéciale du G5 Sahel. Le mécanisme principal de contrôle de ce fonds, le Comité de soutien, qui est chargé d'approuver les demandes de financement, est désormais opérationnel. Composé de dix représentants des pays membres du G5 Sahel, il est dirigé par un coordonnateur nommé par la Présidence. Le Comité de contrôle, qui réunira les donateurs et d'autres parties prenantes, est en cours de création. En février, des contributions d'un montant de 7,82 milliards de francs CFA, soit 13,4 millions de dollars des États-Unis, provenant du Rwanda (500 000 dollars),

de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (500 millions de francs CFA, soit environ 867 000 dollars), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (1 million de dollars) et des Émirats arabes unis (10 millions de dollars), ont été versées au fonds d'affectation spéciale.

IV. Appui de la communauté internationale à la Force conjointe du G5 Sahel

A. Appui multilatéral

32. À ce jour, des contributions d'un montant d'environ 430 millions d'euros ont été annoncées à l'appui de la Force conjointe. L'Union européenne a décaissé 61 millions d'euros pour appuyer directement la Force, dont 56 millions sont destinés à son partenaire opérationnel, Expertise France, et 5 millions d'euros à la MINUSMA. Des contributions d'un montant de 84 millions d'euros, annoncées par les donateurs depuis la conférence des donateurs de haut niveau tenue à Bruxelles en février 2018, ont été préaffectées, dont 17,2 millions d'euros ont été entièrement décaissés aux fins de l'achat de matériel et de l'amélioration des infrastructures. En février 2019, le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel a approuvé les recommandations formulées lors de l'atelier organisé sur la composante Police en avril 2018, au Niger, ce qui fait qu'il incombe au centre de coordination de l'Union européenne de recevoir et d'harmoniser les annonces de contributions faites à l'appui de la mise en place de la composante Police.

33. Le G5 Sahel a élaboré sa propre stratégie de mobilisation des ressources afin de générer des ressources pour son fonds d'affectation spéciale. Les représentants de la Mauritanie et du Tchad se sont rendus au Moyen-Orient, les représentants du Niger et du Burkina Faso en Inde et en Chine, et ceux du Mali en Europe, en compagnie du Secrétaire permanent du G5 Sahel.

B. Appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

34. Entre mars 2018 et février 2019, la MINUSMA a reçu de la Force conjointe 25 demandes de soutien, pour un montant d'environ 2,3 millions de dollars, y compris un appui au titre des transports, des services consultatifs en matière de génie, du matériel des technologies de l'information, des rations de combat, du carburant, du mazout et des lubrifiants. Elle a donné une suite favorable à toutes ces demandes. En mars, la Mission a reçu quatre nouvelles demandes : trois au titre des articles consommables essentiels et une au titre de la formation en matière d'évacuation sanitaire primaire. En raison de plusieurs contraintes majeures, notamment le manque de moyens de transport et de moyens logistiques, la plupart des articles consommables essentiels qui avaient été demandés depuis juin 2018 n'ont pas pu être récupérés et les demandes ont ensuite été annulées par les responsables de la Force conjointe le 10 janvier. En définitive, de la première tranche (6,2 millions de dollars) des 12 millions fournis par l'Union européenne au titre de l'appui qu'apporte la MINUSMA à la Force conjointe dans le cadre de l'application de l'accord technique, seulement 472 228,5 dollars ont été utilisés, soit moins de 8 %.

35. Le transport et le stockage des articles consommables essentiels fournis par la MINUSMA, qui continuent de poser énormément de difficultés à la Force conjointe, ont été les principaux obstacles à l'utilisation intégrale de l'appui fourni par la Mission. En outre, les restrictions géographiques imposées dans la résolution 2391 (2017), et l'accord technique intervenu par la suite, limitent l'appui de la

MINUSMA au territoire malien et par conséquent à seulement deux bataillons déployés auprès de la Force conjointe sur sept, soit moins de 29 % des effectifs de celle-ci.

36. La MINUSMA a engagé un ingénieur civil en mai 2018 aux fins de l'établissement des plans techniques et d'ingénierie et des cahiers des charges types pour la construction et la fortification de cinq camps destinés à accueillir les bataillons maliens de la Force conjointe à Tessit, Boulikessi, Nampala, Goma Coura et Guiré. Toutefois, la Force conjointe a informé la Mission qu'elle n'avait plus besoin d'aide pour fortifier le camp de Guiré et a donc plutôt demandé un soutien en matière de génie pour la construction horizontale de deux camps de 4 hectares et de deux camps de 10 hectares, d'un coût estimatif total de 12,8 millions de dollars. En septembre, à l'issue de consultations avec la Force conjointe, la Mission a achevé les cahiers des charges concernant les camps de Tessit et de Boulikessi, lesquels ont été approuvés par les responsables de la Force conjointe. Les missions de reconnaissance prévues dans les autres sites n'ont toujours pas eu lieu. Dans deux lettres datées du 1^{er} novembre et du 9 décembre, les responsables de la Force conjointe ont informé la MINUSMA de leur intention de hiérarchiser les priorités concernant les fonds alloués par l'Union européenne au titre de l'appui de la Mission et de n'utiliser ces fonds que pour l'achat des rations et du carburant et l'évacuation sanitaire d'urgence, tout en sollicitant l'appui d'autres partenaires pour financer les besoins en matière de travaux de construction. Les responsables de la Force sont revenus sur leur décision de demander un appui au titre de la fortification des camps de Tessit et de Boulikessi (voir par. 20 ci-dessus).

V. Complémentarité avec d'autres initiatives non liées à la sécurité

37. La Force conjointe s'inscrit dans une stratégie plus large de lutte contre le sous-développement, l'insécurité et l'instabilité dans la région du Sahel. Son concept général d'opérations indique que son action vise également à faciliter le travail des acteurs humanitaires et du développement. En outre, l'opérationnalisation de la Force conjointe relève du pilier Sécurité de la stratégie régionale du G5 Sahel et du Programme d'investissements prioritaires du Groupe. Elle doit être considérée comme faisant partie d'une multiplicité d'initiatives visant à renforcer la réforme du secteur de la sécurité, à améliorer l'accès à la justice, à réformer la justice pénale, à renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale et à prévenir la radicalisation, à renforcer les capacités de promotion du développement et à lutter contre les effets des changements climatiques dans la région, en accord avec la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel.

A. Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel

38. Le 6 décembre, l'Union africaine et le G5 Sahel ont organisé conjointement, à Nouakchott, une conférence des donateurs à l'appui du Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel. Les donateurs se sont engagés à verser plus de 2,3 milliards de dollars, un montant supérieur aux besoins financiers initialement prévus. Les chefs d'État des cinq pays du G5 Sahel ont participé à la conférence, de même que le Président français, M. Emmanuel Macron, et le Président de la Commission de l'Union africaine. Dans leurs recommandations finales, les participants ont exhorté le Conseil de sécurité à approuver le placement de la Force conjointe sous un mandat du Chapitre VII et à accélérer l'établissement du fonds d'affectation spéciale du

G5 Sahel. Ils ont également appelé à une harmonisation entre le Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel et entre la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et la Stratégie de l'Union africaine pour le Sahel.

39. Dans le cadre de l'objectif qu'il s'est fixé de compléter les interventions militaires par des initiatives de développement, le G5 Sahel a renforcé ses partenariats afin d'accélérer la mise en œuvre de son Programme d'investissements prioritaires et de mettre l'accent sur des interventions de développement dans les zones où vivent les populations les plus vulnérables. Le 30 octobre, le Conseil des ministres du G5 Sahel et l'Alliance pour le Sahel ont signé une lettre de coopération en vue de mettre en œuvre un programme d'urgence pour la réhabilitation des infrastructures locales des zones frontalières. Ce programme consiste en des projets d'eau en milieu rural destinés aux villages et aux éleveurs de bétail, ainsi qu'en des initiatives visant à promouvoir la cohésion sociale et l'accès à la justice et à améliorer les conditions de sécurité des populations vivant dans les zones frontalières vulnérables.

B. Alliance pour le Sahel

40. À la fin de 2018, un milliard d'euros avait été déboursé pour des projets mis en œuvre sous l'égide de l'Alliance pour le Sahel, sur un total de quatre milliards d'euros prévus à cet effet. L'Alliance a encore renforcé ses relations de travail avec le Secrétariat permanent du G5 Sahel et mis en place des mécanismes permettant de répondre aux besoins urgents, notamment un programme d'urgence pour la réhabilitation des infrastructures locales dans les zones frontalières à populations très vulnérables.

C. Autres initiatives régionales et sous-régionales

41. Les États membres du G5 Sahel ont renforcé leur coopération avec les États voisins. Le 22 février, le Président ghanéen, M. Nana Akufo Ado, a accueilli à Accra un sommet régional sur l'insécurité et la lutte contre le terrorisme auquel ont participé les Présidents béninois, M. Patrice Athanase Guillaume Talon, togolais, M. Faure Essozimna Gnassingbé, et burkinabé, M. Kaboré, ainsi que le Vice-Président ivoirien, M. Daniel Kablan Duncan. Les discussions ont porté sur les mesures pratiques à prendre pour accroître la coopération militaire et l'échange d'informations.

42. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'ONUDC, œuvrant de concert avec l'Union africaine et les partenaires des Nations Unies, notamment l'Organisation internationale pour les migrations et le Programme des Nations Unies pour le développement, ont aidé la Commission du bassin du lac Tchad et ses États membres à concevoir des stratégies visant à identifier, poursuivre en justice, réadapter et réintégrer des personnes associées à Boko Haram, conformément aux résolutions [2178 \(2014\)](#), [2349 \(2017\)](#) et [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité et dans le cadre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. En mars, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Union européenne ont ainsi dépêché une mission au Tchad afin d'appuyer les efforts déployés par le pays, la Commission du bassin du lac Tchad et la Force multinationale mixte pour lutter contre les effets de la violence perpétrée par Boko Haram et l'État islamique du Grand Sahara sur la paix et la stabilité. Les participants ont examiné la possibilité d'améliorer la coordination et l'échange d'informations, y

compris les meilleures pratiques et les enseignements tirés, entre la Force multinationale mixte et la Force conjointe du G5 Sahel.

43. Le 27 novembre, des pays de la région sahélo-saharienne ont convoqué la cinquième réunion ministérielle du Processus de Nouakchott à Ouagadougou. La réunion a été précédée, le 26 novembre, de la neuvième réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité, qui s'est également tenue à Ouagadougou.

VI. Options d'appui

44. Dans mes trois précédents rapports sur la Force conjointe du G5 Sahel (S/2017/869, S/2018/432 et S/2018/1006), j'ai présenté quatre options au titre de l'appui des Nations Unies à la Force conjointe, allant de la création d'un bureau d'appui spécialisé des Nations Unies financé au moyen des contributions à la fourniture d'un appui plus limité par l'intermédiaire de la MINUSMA. En adoptant la résolution 2391 (2017), le Conseil de sécurité a souscrit à la dernière option proposée, soit la fourniture d'un appui par l'intermédiaire de la MINUSMA, limité au territoire malien et reposant sur les chaînes d'approvisionnement logistique de la Mission.

45. Dans le présent rapport, j'exhorte une fois de plus à la mise en place d'un dispositif d'appui plus vaste et plus complet à la Force conjointe, par l'intermédiaire des Nations Unies ou d'autres mécanismes. Les difficultés liées à la mobilisation d'un financement durable et prévisible et les restrictions imposées à l'appui fourni par la MINUSMA à la Force conjointe, comme on l'a vu plus haut, entravent considérablement la pleine opérationnalisation de la Force conjointe.

VII. Observations

46. Je suis profondément préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité au Mali et dans la région du Sahel. Le Sahel fait face à de graves problèmes transnationaux, tels que les changements climatiques et la sécheresse, l'accroissement démographique et l'aggravation du chômage des jeunes, le trafic illicite d'êtres humains, la migration clandestine, le trafic d'armes et de drogues, ainsi que l'extrémisme violent et le terrorisme. La violence au Sahel, qui a longtemps semblé épargner le Burkina Faso, touche désormais le pays et pourrait s'étendre au Bénin, à la Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo. La Force conjointe reste un élément essentiel d'un ensemble d'entités et de dispositifs de sécurité régionaux et internationaux visant à faire face aux groupes armés extrémistes au Sahel et à d'autres problèmes transfrontaliers, notamment la traite des êtres humains, le trafic illicite des biens, le trafic d'armes et de stupéfiants, les migrations et les déplacements. Mais elle ne peut, à elle seule, sécuriser le Sahel. Il faut faire davantage pour prévenir une nouvelle détérioration de la situation dans la région du Sahel. Pour ce faire, nous devons tous renforcer la coopération régionale et les efforts de lutte contre les menaces terroristes et la traite des êtres humains.

47. Je me réjouis de la reprise des opérations de la Force conjointe en janvier 2019 et de l'engagement continu du G5 Sahel en faveur de l'établissement d'un cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Cette reprise des opérations était un événement très attendu et bienvenu. Je rends hommage à la détermination et à l'engagement des pays du G5 Sahel à s'unir et à œuvrer pour que leur entreprise soit couronnée de succès. Je salue les efforts déployés par la direction de la Force conjointe pour renforcer la cohésion de la Force et surmonter les obstacles après l'attaque mortelle perpétrée en 2018 contre le quartier général de

la Force à Sévaré. Je me félicite des progrès accomplis dans la mise en place de la composante Police et d'un cadre réglementaire de respect des droits de l'homme et du droit international. Pour être efficace, la Force conjointe aura besoin de la confiance et du soutien des populations locales, dont les droits doivent être respectés. Les erreurs et les exactions risquent de pousser les habitants de cette région à prêter allégeance à des groupes extrémistes, qui sont capables d'offrir protection et promesses de vengeance.

48. La majorité des contingents étant déployée, il est maintenant essentiel de veiller à ce que la Force conjointe renforce ses activités et produise des résultats tangibles pour démontrer sa valeur ajoutée et son efficacité. Toutefois, cela laisse peu de place à une réforme globale du secteur de la sécurité, qui devrait sous-tendre toutes les initiatives visant à opérationnaliser la Force conjointe. Au Mali en particulier, des questions telles que la portée, l'ampleur et la configuration des forces armées reconstituées n'ont pas encore été abordées, ce qui ne permet guère d'engager une lutte systématique et stratégique contre le terrorisme. J'exhorte les États membres du G5 Sahel à accélérer et à intensifier leurs actions à cet égard. Un soutien international soutenu et efficace sera nécessaire à cet effet. Il faudra s'attaquer à certains problèmes persistants, notamment les lacunes en matière de formation et de capacités et l'absence de bases opérationnelles sûres et fortifiées.

49. La Force conjointe ne deviendra complètement opérationnelle que si elle reçoit un appui cohérent et prévisible. Dans mes précédents rapports, j'ai présenté des options au titre de l'appui des Nations Unies à la Force conjointe. Toutefois, comme indiqué dans mes précédents rapports, je demeure convaincu que seul un bureau d'appui de l'Organisation des Nations Unies, financé par des contributions et indépendant de la MINUSMA, assurera un financement prévisible et durable de l'appui à la Force conjointe, une planification à plus long terme et la consolidation de cette importante initiative. Une fois de plus, j'invite les membres du Conseil de sécurité à se montrer plus ambitieux au regard du mandat qu'ils confèrent à la Force conjointe et je me fais l'écho des appels lancés par les dirigeants de la région afin que la Force conjointe soit placée sous un mandat du Chapitre VII. Si un tel mandat ne garantit pas de financement automatique au moyen de contributions, il confèrera néanmoins à cette importante initiative qu'est la Force conjointe le surcroît de légitimité politique qu'elle mérite.

50. Dans sa résolution [2391 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a autorisé la fourniture, par l'intermédiaire de la MINUSMA, d'un appui aux forces de défense et de sécurité des États du G5 Sahel lorsqu'elles interviennent sur le territoire malien dans le cadre de la Force conjointe qui repose sur les chaînes d'approvisionnement logistique de la Mission. La fourniture par la MINUSMA d'articles consommables pourrait permettre à tous les bataillons opérant sous le commandement de la Force conjointe, et pas seulement ceux qui opèrent au Mali, d'améliorer leur capacité à s'acquitter de leur mandat, compte tenu du niveau actuel des capacités de la Mission. Je recommande donc au Conseil d'envisager d'autoriser la MINUSMA à fournir un tel appui aux bataillons opérant dans le cadre de la Force conjointe, à condition que la Force ou d'autres partenaires assument la responsabilité de fournir cet appui dans leurs zones d'opérations respectives et dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

51. Je me félicite de la reprise du Processus de Nouakchott, qui pourrait servir de cadre pour mieux intégrer les initiatives en matière de sécurité dans la région, notamment en renforçant l'échange d'informations entre la Force multinationale mixte et la Force conjointe. L'Union africaine a un rôle majeur à jouer à cet égard, et je me félicite de sa coopération. D'une manière générale et dans l'esprit de mon

initiative Action pour le maintien de la paix, je réitère mes encouragements aux membres du Conseil de sécurité afin qu'ils envisagent de nouvelles possibilités de renforcer les partenariats et le rôle de l'Union africaine dans les discussions sur les opérations de paix dirigées par l'Afrique.

52. Les initiatives de sécurité au Sahel n'auront un effet durable que si le sous-développement, la pauvreté, la gouvernance, le manque d'accès aux services de base et aux opportunités économiques, l'exclusion systématique et les effets du changement climatique sont traités simultanément. Les opérations de sécurité et les programmes de développement doivent être planifiés et programmés selon une approche plus intégrée, de manière à favoriser la réalisation de synergies et l'obtention de résultats rapides. Le Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel fournissent tous deux le cadre et les outils appropriés. J'exprime ma profonde gratitude aux donateurs pour leurs généreuses contributions au Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel. Il est important que ces annonces de contribution soient suivies de décaissements dans les délais prévus.

53. Enfin, je tiens à réaffirmer qu'il demeure de notre responsabilité commune d'appuyer les efforts que les États membres du G5 Sahel déploient pour stabiliser la région. J'exprime ma profonde gratitude à l'Union européenne pour son soutien constant et efficace, ainsi qu'aux autres donateurs pour leurs généreuses contributions. J'appelle les donateurs qui n'ont pas versé leurs contributions à la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique à le faire sans plus tarder. Je tiens à remercier mon Représentant spécial pour le Mali, M. Mahamat Saleh Annadif, et tous les collègues de la MINUSMA, qui n'ont ménagé aucun effort pour faire en sorte que la Mission soit prête à apporter son appui à la Force conjointe chaque fois que nécessaire, dans les limites des dispositions de la résolution [2391 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité et de l'accord technique.
